

L'EUROPE en DIRECT
de Toulouse Midi-Pyrénées



2015
Année européenne
pour le développement

notre monde
notre dignité
notre avenir

*Jacques Vonthron, Président - Geneviève Saint Hubert,
Secrétaire Générale - Lise Valadou et Christian Guallar,
animateurs Europe, vous présentent leurs meilleurs vœux
pour cette année 2015.*



EDITORIAL DU PRESIDENT

Ce début d'année est marqué par deux attentats meurtriers ; les citoyens français ont marché dans la rue en masse les jours suivants pour dénoncer ce terrorisme sanglant avec le soutien d'un grand nombre d'européens dans leurs pays respectifs mais aussi représentés par leurs Chefs de gouvernement le 11 janvier à Paris.



Minute de silence au Parlement européen

Lors du discours prononcé en l'honneur des victimes des attaques contre Charlie Hebdo, les forces de l'ordre et le supermarché Casher, au Parlement européen à Strasbourg le 12 janvier, Martin Schulz, Président du Parlement européen a déclaré : " *Dix-sept personnes sont mortes. Ces dessinateurs, ces journalistes, ces policiers, ces simples employés, ces simples citoyens de confession juive sont morts parce qu'ils ont défendu, parce qu'ils incarnaient ce que les fanatiques ne veulent pas voir : la critique, l'humour, la satire, la liberté d'expression, notre vivre ensemble au-delà des opinions et confessions, notre droit à vivre ensemble et en sécurité, notre liberté, tout simplement* ", avant que l'Assemblée respecte une minute de silence. " *Nous ne devons pas laisser la peur, l'antisémitisme, l'islamophobie, la haine de l'autre entailler les valeurs qui nous définissent : la liberté de la presse et d'expression, la tolérance et le respect mutuel* ".

Les eurodéputés et tout le spectre politique ont donné leurs réactions aux attaques de la semaine précédente. Alain Lamassoure, eurodéputé français au nom du Parti populaire européen, ajoutant que « *Le 11 Janvier 2015 est la date de naissance d'une Europe des peuples [...] A nous d'être digne de ce formidable cri de fraternité* ». Pervenche Berès, eurodéputée française s'exprimant au nom du groupe des socialistes et démocrates européens a déclaré : " *Quand une calamité frappe l'un de nous, nous ne devrions laisser personne nous diviser. Nous sommes tous Charlie, tombés sans qu'aucun dieu ne l'ait jamais commandé* ".



Manifestation à Berlin

Nous consacrons un dossier spécial à la lutte contre le terrorisme, à ce que fait actuellement l'Europe et à ce qu'elle compte faire à l'avenir au travers de 15 questions précises que peuvent se poser actuellement les citoyens français .

Jacques Vonthron, Président.

DOSSIER SPECIAL EUROPE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Ce dossier fournit les réponses à 15 questions que peuvent se poser les citoyens français suite aux événements dramatiques survenus à Paris du 7 au 10 janvier 2015.

1ère question : Quel rôle l'Europe joue-t-elle dans la lutte contre le terrorisme, qui est principalement une compétence nationale ?

La lutte contre le terrorisme reste principalement une compétence nationale. L'Union européenne soutient les efforts des Etats Membres de plusieurs manières, en :

- créant un environnement et cadre légal propice à la coopération ;
- développant des capacités communes et des systèmes, tels que le [Système d'Information Schengen](#) (SIS) ou le [Mécanisme de Protection Civile](#) ;
- soutenant, notamment financièrement, l'établissement de coopérations concrètes et entre les praticiens et les acteurs qui sont en première ligne dans la lutte contre le terrorisme, par l'intermédiaire du Réseau de Sensibilisation à la Radicalisation (*Radicalisation Awareness Network*, RAN), ATLAS (le réseau des forces spéciales d'intervention), Airpol (le réseau des polices aéroportuaires), et en travaillant avec les Etats Membres et les parties prenantes (par exemple avec les groupes d'experts des domaines Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique et des explosifs, ainsi que le comité permanent sur les précurseurs) ;
- garantissant que la sécurité et les droits fondamentaux sont intégrés systématiquement dans toutes les politiques européennes pertinentes, telles que la politique des transports, de l'énergie, etc.
- Le Fonds de Sécurité Intérieure fournit un soutien financier aux Etats Membres dans le domaine de la sécurité intérieure, y compris la lutte contre le terrorisme.

2ème question : Que fait l'UE pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent ?

La Commission européenne a établi en 2011 le [Réseau de Sensibilisation à la Radicalisation](#) (*Radicalisation Awareness Network*, RAN) qui rassemble les acteurs travaillant en première ligne dans différents domaines et pays, qui sont confrontés à des défis sociétaux différents. Les membres de ce réseau travaillent dans les secteurs sociaux et de la santé, dans des associations de victimes ou représentent des autorités locales, des diasporas, les forces de police de proximité, les administrations pénitentiaires (des conseillers d'insertion et de probation, des enseignants et éducateurs, etc). Le RAN a permis la création d'un réseau actif d'experts qui identifient et échangent des bonnes pratiques, et travaillent avec les personnes – notamment dans les prisons ou sur les campus – qui pourraient être emportées dans des dérives extrémistes et violentes.

En janvier 2014, la Commission a présenté une série d'actions permettant de renforcer la réponse de l'UE à la radicalisation et à l'extrémisme violent, notamment en aidant les États Membres à établir des programmes de dé-radicalisation et en encourageant le dialogue et la coopération avec la société civile. La Commission européenne a également proposé la création d'un Pôle européen de connaissances (*European Knowledge hub*) sur la prévention de la radicalisation menant au terrorisme et à l'extrémisme violent, afin de poursuivre et développer le travail initié par le RAN.

3ème question: Que fait l'UE pour lutter contre le financement du terrorisme ?

Il est nécessaire de bloquer les réseaux qui soutiennent, facilitent et financent les activités terroristes. A cette fin, la Commission poursuit la mise en œuvre d'autres instruments tels que les Cellules de Renseignement Financier et d'initiative contre le blanchiment d'argent.

L'UE a conclu un accord avec les Etats-Unis sur l'accès aux données financières dans le cadre du [Programme de surveillance du financement du terrorisme](#) (*Terrorism Finance Tracking Program*, 'TFTP Agreement') qui est entré en vigueur au mois d'août 2010. Le TFTP permet l'identification et la surveillance des terroristes et de leurs réseaux de soutien en menant des recherches ciblées dans les données financières transmises par le Fournisseur Désigné (SWIFT).

L'Accord TFTP est doté de garanties robustes protégeant les droits fondamentaux des citoyens de l'UE. Europol a la responsabilité de vérifier que les requêtes formulées par les Etats-Unis sont conformes aux conditions stipulées dans l'Accord, et en particulier le fait qu'elles doivent être aussi précisément ciblées que possible pour réduire au minimum le volume de données demandées. Chaque recherche menée sur les données transmises doit être définie de manière ciblée et fondée sur des informations ou preuves démontrant que le suspect faisant l'objet d'une recherche est impliqué dans une activité terroriste ou de financement terroriste. Les recherches sont contrôlées par des superviseurs indépendants, y compris deux personnes nommées par la Commission européenne.

La réciprocité est l'un des principes fondamentaux de l'Accord et ses dispositions apportent la base nécessaire aux Etats Membres, ainsi qu'à Europol et Eurojust, pour bénéficier des données TFTP.

Les Administrations nationales du Trésor sont tenues de mettre à disposition des services répressifs, organismes chargés de la sécurité publique ou autorités chargées de la lutte contre le terrorisme des Etats Membres concernés, ainsi que d'Europol et d'Eurojust dans les limites de leur mandat respectif, toute information pertinente obtenue dans le cadre du TFTP.

Depuis 2010, plus de 7.300 indices ont ainsi été transmis par le TFTP à l'UE. Un nombre significativement croissant de demandes liées à la question des 'combattants étrangers' (Syrie, Irak, Etats Islamique) ont été formulées. En 2014, 35 demandes de recherches (article 10) ont abouti à la transmission de 937 indices à 11 Etats Membres. Le TFTP est aussi utilisé, au sein d'Europol, pour soutenir les investigations des autorités françaises concernant les attentats à Paris.

4ème question : Quelles actions l'UE mène-t-elle pour améliorer la protection contre les attaques terroristes ?

La Commission européenne encourage les Etats Membres à coopérer au sein de réseaux de services répressifs sur des activités concrètes en améliorant la protection de nos citoyens. Afin d'assurer la protection des lieux publics considérées comme des 'cibles vulnérables' (*soft targets*) comme les musées, les enceintes sportives et culturelles, il a été développé des documentations pratique de conseil et d'orientation, tel que le manuel produit par le réseau des polices aéroportuaires (AIRPOL). La Commission poursuivra ses efforts pour détecter et répondre aux menaces avant qu'elles ne se matérialisent, qu'il s'agisse de menaces visant les lieux publics ou les infrastructures critiques.

5ème question : Quelle est la politique de l'UE en faveur des victimes du terrorisme?

La Commission soutien et donne la parole aux survivants et aux victimes de ce type d'attaques barbares en renforçant les groupes de soutien et les projets qui permettent aux victimes de témoigner et de faire part de leur histoire - aussi bien dans le cadre de leur processus de rétablissement que dans celui de la création de contre-récits.

6ème question : Comment renforcer la lutte contre le terrorisme ?

La Commission européenne adoptera dans les prochains mois un Agenda européen pour la Sécurité pour 2015-2020, qui visera à réorienter la sécurité intérieure de l'UE pour relever les défis des menaces criminelles et terroristes. Plusieurs nouveaux éléments importants sont d'ores et déjà envisagés :

- Continuer à améliorer l'efficacité du **Système d'Information Schengen**, par des contrôles plus rigoureux, plus ciblés et non discriminatoires ;
- Evaluer la nécessité d'un possible renforcement du cadre juridique pénal;
- Renforcer la **coopération entre Europol et les autres agences européennes** et les organes chargés de l'évaluation de la menace, en particulier l'EU INTCEN (Centre d'Analyse du Renseignement de l'UE) ;
- Poursuivre les efforts visant à rendre **l'information pertinente accessible aux services répressifs** dans le but de mieux prévenir et poursuivre les activités criminelles à travers l'UE et les frontières internationales ;
- Renforcer l'échange d'information aux niveaux européen et international en ce qui concerne **les armes à feux illégales**.

La Commission continuera également à travailler avec le Parlement européen et le Conseil, pour l'adoption de règles communes sur les Données des Dossiers de Passagers (*Passenger Name Record*, PNR): ce système améliorera notre capacité à prévenir et à détecter le crime organisé et le terrorisme, dans un monde de mobilité sans entraves.

7ème question : Qu'est-ce que les données PNR et en quoi contribuent-elles à lutter contre le terrorisme ?

Les dossiers de données passagers (*Passenger Name Record*, PNR) sont des informations non vérifiées communiquées par les passagers, collectées et stockées par les transporteurs aériens dans leurs systèmes de réservation et de contrôle de départ à des fins commerciales. Le dossier contient différentes informations, telles que les dates prévues du voyage, l'itinéraire du voyage, informations relatives au billet, coordonnées, agence de voyage ayant effectué la réservation, moyen de paiement utilisé, numéro de siège et informations relatives aux bagages.

Le traitement des données PNR permet aux services répressifs d'identifier des suspects jusque-là inconnus, dont les modalités de voyages sont inhabituelles ou correspondent aux habitudes des terroristes.

L'analyse des données PNR permet également une surveillance *a posteriori* des itinéraires, déplacements et contacts d'individus suspectés d'être impliqués dans des activités terroristes. Cela permet aux services répressifs d'identifier des réseaux criminels.

8ème question : Où en est-on des négociations relatives à la proposition d'un PNR européen ?

En 2011, la Commission a présenté une [proposition](#) de directive pour un PNR européen. Cette proposition législative prévoyait une obligation faite aux Etats Membres d'établir un système PNR comprenant des règles strictes de protection des données pour la collecte et le traitement des données PNR pour les vols à destination et en provenance de l'UE.

La Commission s'engage à assurer que la proposition, qui devrait garantir la protection élevée des droits fondamentaux pour les citoyens de l'UE, soit adoptée et travaille en étroite collaboration avec le Parlement européen et le Conseil à cette fin.

9ème question : Comment la Commission entend-elle améliorer l'efficacité du Système d'Information Schengen, et de la zone Schengen en général ?

Le cadre légal et les instruments techniques Schengen assurent un haut niveau de sécurité des citoyens européens. Les Etats Membres doivent utiliser au maximum les instruments existants, afin que toute personne représentant une menace pour la sécurité intérieure fasse l'objet des procédures appropriées. Le Système d'Information Schengen (SIS II) est l'un des instruments les plus efficaces pour surveiller les itinéraires empruntés par les combattants étrangers, par la voie de signalements aux fins de contrôles discrets ou spécifiques ou en les retenant à la frontière lorsque leurs documents de voyage ont été invalidés ou entrés dans le SIS aux fins de saisie. La Commission travaille actuellement avec les Etats Membres afin de développer une approche commune pour exploiter au mieux les possibilités offertes dans le cadre législatif, en ce qui concerne tant les contrôles des documents de voyages que les contrôles des personnes. Les instruments sont disponibles : il revient aux Etats Membres de les utiliser.

10ème question : Quels contrôles sont prévus par le système Schengen ?

Concernant les contrôles aux frontières extérieures, le Code frontières Schengen stipule que les Etats Membres doivent vérifier les documents de voyage de toutes les personnes, quelle que soit leur nationalité, au franchissement des frontières extérieures afin d'établir l'identité des voyageurs. Ceci comprend la vérification de la validité de ces documents, et notamment la recherche d'indices de falsification ou de contrefaçon. A cette fin, les Etats Membres peuvent consulter les bases de données pertinentes (y compris la base de données du SIS) lors de chaque contrôle. La Commission recommande aux Etats Membres de consulter plus régulièrement ces bases de données, et a exprimé sa préoccupation du fait que de nombreux Etats Membres ne le fasse pas plus régulièrement.

Par ailleurs, en ce qui concerne les contrôles réalisés sur des personnes à l'intérieur de l'espace Schengen, les Etats Membres ont la possibilité, de manière non systématique, de consulter les bases de données nationales et européennes afin de s'assurer que les personnes jouissant du droit à la libre circulation ne représentent pas une menace réelle, actuelle et suffisamment grave pour la sécurité intérieure et l'ordre public des Etats membres. De telles vérifications peuvent être effectuées sur la base d'une analyse des risques, qui peut être très vaste et peut être adaptée à la menace posée par les combattants étrangers et permettant la réalisation de contrôles sur toutes les personnes signalées par cette analyse des risques.

Concernant les contrôles à l'intérieur du territoire des Etats Membres, les autorités nationales compétentes ont la possibilité de conduire des contrôles d'identité de personnes présentes sur leur territoire afin de vérifier, par exemple, la légalité de leur séjour pour des raisons d'ordre public.

11ème question: Quelles sont les règles relatives à la réintroduction des contrôles aux frontières intérieures dans l'espace Schengen ?

En vertu de l'article 23 du Code frontières Schengen, les Etats Membres peuvent exceptionnellement réintroduire le contrôle à leurs frontières intérieures, en cas de menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure.

En cas d'événements prévisibles, un Etat Membre doit aviser en avance les autres Etats Membres et la Commission. Toutefois, dans les cas exigeant une action urgente, l'Etat Membre concerné peut immédiatement réintroduire le contrôle aux frontières intérieures. Cette réintroduction des contrôles est en principe limitée à une durée maximale de trente jours. Si l'Etat Membre décide de réintroduire des contrôles, l'étendue et la durée de la réintroduction temporaire ne doivent pas excéder ce qui est strictement nécessaire pour répondre à la menace grave.

12ème question : Comment le commerce des armes à feu est-il régulé au sein de l'UE ?

Même si l'utilisation d'armes dans des attaques criminelles n'est pas récente, les terroristes utilisent de telles armes de plus en plus fréquemment, en plus de la stratégie traditionnelle reposant sur l'utilisation d'explosifs.

Le commerce des armes au sein de l'UE est réglementé par une procédure définie dans la [Directive 2008/51/CE](#) (La Directive Armes à Feu), qui établit un système d'autorisation pour les propriétaires et les courtiers d'armes à usage civil uniquement. Les armements militaires ne peuvent être commercialisés à des personnes privées. La détention de telles armes par des collectionneurs est soumise à des conditions strictes. Le [Règlement 258/2012](#) établit des règles pour l'exportation d'armes à usage civil. Ce système est fondé sur une procédure d'autorisation en application du protocole des Nations Unies sur les armes à feu.

L'an dernier, la Commission européenne a lancé une évaluation visant à améliorer les pratiques actuelles au sein de l'UE concernant le marquage, la neutralisation et la destruction des armes à feu entrant dans le champ de la directive 2008/51 et les instruments légaux pour l'acquisition des armes d'alarmes et des répliques dans l'UE.

Une autre évaluation a été conduite à la fin de l'année dernière afin d'examiner les possibles options politiques, y compris l'harmonisation des différentes incriminations pénales, pour mieux prévenir, dissuader, détecter, enquêter, poursuivre en justice et coopérer dans la lutte contre le trafic illégale des armes dans l'UE. Sur la base des résultats de l'évaluation conduite, la Commission décidera de la manière de réviser la Directive des armes à feu, ce qui pourrait conduire à des règles plus strictes sur l'utilisation et la détention des armes, en substituant à l'actuelle système déclaratif une obligation d'autorisation pour certaines catégories d'armes, et en interdisant les armes les plus dangereuses (qui sont actuellement soumises à autorisation). L'amélioration de l'échange d'information est un autre sujet important au niveau européen et international.

13ème question : Que fait l'UE pour s'assurer que le financement nécessaire est disponible pour prévenir le crime organisé et le terrorisme?

Afin de promouvoir la mise en œuvre de la coopération de l'application de loi de l'UE, la gestion des risques et des crises et le contrôle des frontières extérieures de l'Union, le [Fonds de sécurité intérieure](#) (FSI) a été mis en place pour la période 2014-2020 avec un budget total d'environ 3,8 EUR milliards (les deux volets du Fonds).

Les principaux objectifs des actions mises en œuvre dans la période à venir sont la lutte contre la criminalité transfrontalière et organisée, notamment le terrorisme, la prévention et la lutte contre la radicalisation vers l'extrémisme violent et le renforcement de la capacité des États membres et l'UE à évaluer les risques pour leurs sociétés et d'accroître la résilience aux crises.

Ce fonds vise à mettre l'accent sur la prévention. Pour atteindre ses objectifs, l'UE soutient la coopération pratique entre les États membres, le développement de programmes de formation et des plateformes de bonnes pratiques et l'échange d'informations entre les autorités répressives et les États membres et Europol. En termes de prévention des crises, le financement est accordé à des mesures qui améliorent la capacité des États membres à protéger leurs infrastructures critiques contre les attaques terroristes et de développer des évaluations exhaustives des menaces, y compris les mécanismes d'alerte précoce.

Enfin, l'UE soutient des actions visant à atténuer les conséquences du terrorisme et de l'extrémisme. Les mesures de soutien aux victimes sont un élément important que le fonds pourra financer.

14ème question : Que fait l'UE pour soutenir les Etats Membres affectés par une crise grave?

La gestion de crise comme la lutte contre le terrorisme restent principalement des compétences nationales. Pour autant, l'Union européenne a développé des outils afin d'apporter son soutien aux Etats Membres affectés par des crises, y compris des attaques terroristes d'envergure.

En effet, la 'réaction' (ou réponse) constitue par ailleurs le quatrième pilier de la Stratégie de l'UE visant à lutter contre le terrorisme. La clause de solidarité introduite par le traité de Lisbonne couvre également les situations d'attaque terroriste. Les institutions et agences de l'Union européenne ainsi que les Etats Membres s'organisent ainsi pour porter assistance aux Etats Membres affectés, en mobilisant l'ensemble des instruments à disposition (échange d'information, appui à l'enquête, mécanisme de protection civile, etc.).

En cas de crise terroriste, la Commission européenne est en mesure d'activer ses mécanismes de gestion de crises, y compris le centre de crise sécurisé du centre d'Analyse stratégique et de réponse (Strategic Analysis and Response, STAR), qui travaille en étroite coopération avec le Centre de coordination de la réaction d'urgence (ERCC), le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et les agences (Europol, Frontex).

La Commission soutient également la coopération entre Etats Membres dans le domaine de la préparation, par la conduite d'exercices de gestion de crise, notamment au profit des unités spéciales d'intervention (exercice 'Common Challenge 2013' du réseau ATLAS), mais également pour améliorer la coopération entre ces unités d'intervention et les services en charge de la protection civile (exercice 'ARETE 2014') pour faire face à des scénarios de crise complexe.

15ème question : Que fait l'UE dans le domaine de la sécurité des domaines Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique et des explosifs ?

La Commission finalisera d'ici la fin de l'année 2015 la mise en œuvre des Plans d'action dans le domaine NRBC (Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique) et dans le domaine des explosifs. Ces deux plans d'actions constituent la base du travail mené par la Commission : le [plan d'action NRBC](#) a été adopté en 2009 et comprend un large éventail de 124 actions couvrant tant la prévention et la détection, que la préparation et la gestion de la réponse en cas de crise ; le [plan d'action de l'UE afin d'améliorer la sécurité des explosifs](#) contient 48 actions.

La Commission surveille et facilite la mise en œuvre par les Etats Membres et les opérateurs économiques du [Règlement n°98/2013](#) sur la commercialisation et l'utilisation des précurseurs d'explosifs.

OÙ TROUVER PLUS DE PRECISIONS ?

Fiche de la Commission européenne à la base de ce dossier d'information :
http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-15-3140_fr.htm

Sur le site EUROPA de la Direction générale des migrations et affaires intérieures:

http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/index_en.htm (Page uniquement en anglais)

<http://www.touteleurope.eu/contenus-par-mot-cle/motcle/terrorisme.html> (revue de presse européenne)

RETOUR SUR L'ACTUALITE

L'EUROPE EST CHARLIE !

Dimanche le 11 Janvier 2015, Dimitris Avramopoulos - Commissaire à l'Immigration et aux Affaires Intérieures de la Commission européenne, a tenu un discours à Paris sur les attentats qui ont touché la France. Il a exprimé ses pensées pour les 17 victimes ainsi que sa compassion et son soutien à leurs familles. Il a affirmé que l'ouverture au dialogue, l'esprit critique ainsi que la tolérance sont le propre de nos sociétés, et sont des idéaux qu'on doit toujours défendre. « *L'Europe doit être unie pour défendre ses valeurs et ses libertés* » a-t'il ajouté.

Pour lire le discours :

http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-15-3141_fr.htm

Aussi Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et Jean-Claude Juncker se sont exprimés dans une conférence à Riga. "*We must, in the days to come, make sure that this pain transforms itself into concrete actions,*" (« Nous devons assurer, dans les jours qui viennent, que cette douleur se transforme en actions concrètes ») a déclaré Federica Mogherini. Jean-Claude Juncker promet que la commission européenne présente un nouveau programme de lutte contre le terrorisme dans les prochaines semaines.

Pour en savoir plus :

<http://www.euractiv.com/sections/justice-home-affairs/mogherini-pledges-concrete-action-response-paris-attack-311139>

http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-15-3140_fr.htm

http://ec.europa.eu/news/2015/01/20150108_fr.htm

DOSSIERS DU MOIS

LA PRÉSIDENTE LETTONIENNE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE



La présidence du Conseil de l'Union européenne, appelée aussi présidence de l'Union européenne (UE), est assurée, à tour de rôle par chacun des 28 pays de l'Union européenne, selon un système de rotation prédéfini pour une période de 6 mois. L'ordre de rotation, défini à l'unanimité par le Conseil de l'UE, repose sur le principe d'une alternance entre les « grands » et les « petits » Etats membres. Les changements de présidence ont lieu au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année. La Lettonie assure la présidence pour le premier semestre 2015.

Pour en savoir plus :

Site de la Présidence Lettonne : <https://eu2015.lv/fr/>

Synthèse et résultats de la Présidence Italienne : <http://italia2014.eu/fr/news/%C3%A0-la-une/le-semestre-de-pr%C3%A9sidence-italienne-du-conseil-de-lue-1er-juillet-31-d%C3%A9cembre-2014-la-synth%C3%A8se-des-r%C3%A9sultats/>

EURO ET LITUANIE

Le 1^{er} janvier 2015, la Lituanie est le dernier pays balte à entrer dans la zone euro, après l'Estonie en 2011 et la Lettonie en 2014. La zone euro compte désormais dix-neuf membres.

Le litas lituanien fait partie du MCEII (mécanisme de taux de change européen) et est lié à l'euro à un taux de change de 3,45280 LTL = 1 EUR.

Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/news/2015/01/20150101_fr.htm

<https://www.ecb.europa.eu/euro/changeover/lithuania/html/index.fr.html>



2015 : ANNEE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT



2015 Année européenne pour le développement
europa.eu/eyd2015/

L'UE est le plus grand pourvoyeur d'aide officielle au développement dans le monde. L'Année européenne du développement (2015) est l'occasion de mettre en lumière le ferme engagement de l'UE en faveur de l'éradication de la pauvreté dans le monde. L'année 2015 représente aussi l'année butoir pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il s'agit donc de l'année idéale pour examiner le chemin parcouru jusqu'à présent et, surtout, déterminer ce qu'il reste à faire.

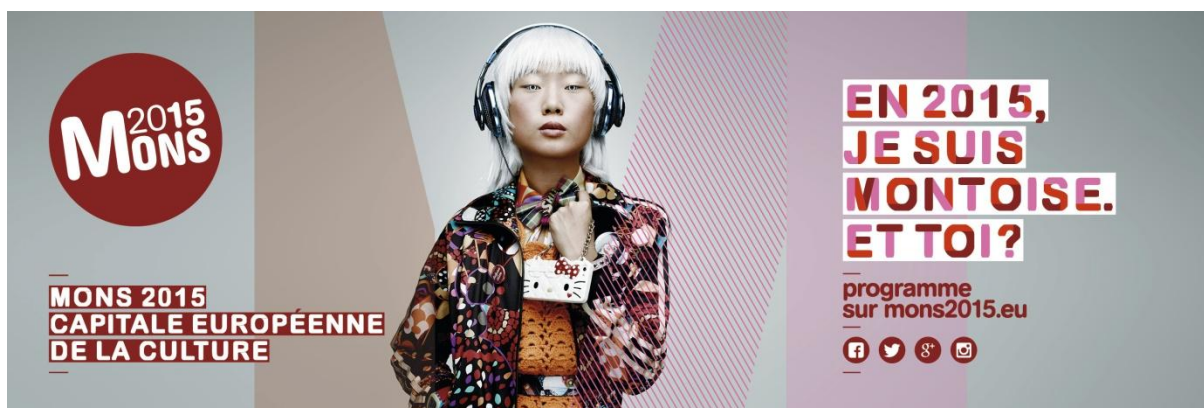
notre monde
notre dignité
notre avenir

Pour en savoir plus :

<https://europa.eu/eyd2015/>

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/news-room/content/20150106STO04601/html/Les-principaux-%C3%A9v%C3%A9nements-de-l%E2%80%99Ann%C3%A9e-europ%C3%A9enne-du-d%C3%A9veloppement>

CAPITALES EUROPEENNES DE LA CULTURE



Sa candidature ayant été validée en 2010, la ville de Mons, en Belgique, devient capitale européenne de la culture à partir du 24 janvier 2015. Elle partagera ce titre avec la ville de Pilsen, en République tchèque.



2015 Plzeň
Evropské hlavní město kultury

Pour en savoir plus :

<http://www.mons2015.eu/>

<http://www.plzen2015.cz/>

http://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/news/2015/0901-ecoc_en.htm

A RETENIR

920 MILLIONS D'EUROS DE FONDS REGIONAUX POUR INVESTIR DANS LE MASSIF DES PYRENEES, EN CORSE, DANS LES PAYS DE LA LOIRE ET EN PICARDIE



La Commissaire européenne en charge de la politique régionale, Corina Crețu, a approuvé quatre programmes opérationnels en France: trois programmes opérationnels pour les régions Corse, Picardie et Pays de la Loire, cofinancés par le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds Social Européen (FSE) et un programme opérationnel interrégional "Massif des Pyrénées" cofinancé par le FEDER.

Ces programmes définissent la manière dont ces fonds seront investis entre 2014 et 2020 dans ces régions.

Pour en savoir plus :

<http://ec.europa.eu/commission/2014-2019/cretu/annoncements/920-millions-deuros-de-fonds-regionaux-pour-investir-dans-le-massif-des-pyrenees-en-corse-dans-les-en>

MANIFESTATIONS

EN FRANCE

LA MAISON DE L'EUROPE DE LOT-ET-GARONNE VOUS INVITE

La Maison de l'Europe de Lot-et-Garonne/Europe Direct Moyenne Garonne organise une conférence-débat " **Histoire de l'immigration portugaise en Aquitaine et en Lot et Garonne** ", vendredi **16 janvier 2015 à 18h30** à la Maison de l'Europe de Lot-et-Garonne avenue Édouard Herriot à Agen.

Plus d'informations : <http://www.maisoneurope47.eu/>



EN MIDI-PYRENEES

SEMAINE FRANCO ALLEMANDE



Organisée depuis 12 ans, la Semaine franco-allemande aura lieu du 16 au 31 janvier 2015. A côté de nombreux partenaires, le Centre d'Information Europe Direct de la Maison de L'Europe de Toulouse Midi-Pyrénées, tiendra un stand d'information Place du Capitole les **16 et 17 janvier lors du village franco-allemand**. Les visiteurs trouveront des informations sur ses activités, ses missions et sur l'Union européenne en général.

Retrouvez tout le programme sur :

<http://www.goethe.de/ins/fr/tou/pro/Semaine%20franco-allemande%20Toulouse%202015.pdf>

RESEAU EUROPEEN DES ECOLES DE L'EUROPE : XXIV EME SESSION



L'école de l'Europe organise le **16 janvier** à **Aucamville** et le **24 Janvier 2015** à **Tarascon/Ariège** des interventions sur la thématique « Nouveau Parlement, nouvelle Commission : Peut-on réconcilier le Citoyen avec l'Union européenne ? »

avec des personnalités comme Damaso de Lario, Consul Général d'Espagne ; Eric Andrieu, Député Européen et Hans-Werner Bussmann, Consul Général d'Allemagne ; Philippe Cova, Chef d'Unité à l'EA CEA.

Plus d'informations et programme détaillé : <http://www.ecoledeleurope.com/>

COURS DE LANGUES



EN 2015 : JE M'Y METS !

La Maison de l'Europe de Toulouse Midi-Pyrénées propose des cours collectifs d'anglais, d'espagnol, d'italien et de français langue étrangère par groupes de niveau, de 6 à 12 personnes. Ils sont dispensés par des professeurs natifs. Il est également possible de prendre des cours particuliers, y compris dans un cadre professionnel (DIF).

Tests et inscriptions sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h - Hôtel Saint-Jean, 32 rue de la Dalbade-31 000 TOULOUSE.

Plus d'informations :

http://www.europe-toulouse.eu/?page_id=387

Flashez le QR code ci-contre ►►►►►

et téléchargez nos tarifs sur votre mobile

Tél. : 05.61.53.94.86



CONCOURS

GRAND CONCOURS EUNET « FRONTIERES »



« Les frontières ne sont que des coups de crayon sur des cartes. Elles tranchent des mondes mais ne les séparent pas. On peut parfois les oublier aussi vite qu'elles furent tracées ». Le Rapport de Brodeck (2007).

Le réseau EUNET, dont la Maison de l'Europe de Toulouse Midi-Pyrénées fait partie, lance un grand concours à partir du 12 janvier 2015 visant à explorer le thème des '**FRONTIERES**', mêlant la photo, le dessin, la BD, la vidéo, la musique etc. le tout sous forme digitale.

Quelle est votre vision des frontières ? Comment les percevez-vous ? Imaginaires ou bien réelles ? Réveillez l'artiste qui est en vous en

envoyez-nous votre production avant le **31 mars 2015 minuit** : <http://www.thinkeurope.net/borders/>

Il n'y a pas d'âge limite, c'est ouvert à tous, en plus gratuit et vous pouvez participer individuellement ou en groupe.

Récompenses pour les 3 meilleures productions :

1^{er} prix : 500€ - 2^{ème} prix : 300€ - 3^{ème} prix : 200€



APPELS A PROJET

ERASMUS+ ET PARTENARIAT



L'école primaire Zejtun « A » de Malte recherche des partenaires en Europe pour participer, dans le cadre d'Erasmus+ (Key Action 2) à projet de coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques. Ce projet concerne de jeunes enfants (3 - 8ans). Les professeurs tenteront de nouvelles approches et méthodes d'enseignement et apprendront les uns des autres. L'objectif de l'école est d'aider les enfants à développer leurs capacités dans tous les domaines de développement ; à savoir : bien-être physique, développement social et émotionnel, motricité, culture générale, apprentissage de langues, alphabétisation, mathématiques, éducation civique, religion, science, sport, musique et arts... Les enfants découvriront qu'il existe beaucoup de différences culturelles entre eux, mais aussi beaucoup de similarités et que ces similarités aident à former un lien avec l'autre. De plus, les enfants auront l'opportunité d'améliorer leurs stratégies d'apprentissage. La participation au projet sera une expérience enrichissante pour toute l'école, pour la communauté et les aidera à élargir leur compréhension d'une plus large perspective européenne.

Plus d'information et contact:

Europe Direct Malta, Elaine : info@europedirectvalletta.eu

PARTENARIAT

L'institut d'ergonomie de Ruhr Universität à Bochum, en Allemagne cherche des partenaires pour la section : Partenariats stratégiques dans l'éducation professionnelle, du programme Leonardo da Vinci.

Il y a deux projets, *Innoweit* et *Entreprise +*.

Innoweit est un projet de transfert, qui veut développer l'innovation avec autres pays européens pour atteindre un niveau unitaire. La procédure d'Innokenn est déjà déployée dans 8.000 entreprises.

Entreprise + est un projet pour donner un esprit d'entreprise à la jeunesse de 15 à 25 ans. Des retraités ou des cadres supérieurs qui ont de l'expérience rencontreront des Jeunes pour les aider.



Plus d'information et contact:

<http://www.adam-europe.eu/adam/project/view.htm?prj=8572#.VLOwYsl5tXt>

<http://www.entrepriseplusproject.eu/en/>

Dr. rer. pol. Martin Kröll
Personalwirtschaft und Qualifizierung
Institut für Arbeitswissenschaft (IAW)
Ruhr-Universität Bochum
Télé: (+49) (0)234 32-23293
Fax: (+49) (0)234 32-03293
martin.kröll@rub.de
www.iaw.rub.de/puq/
Bâtiment NB 1 / espace 174
Universitätsstraße 150
44780 Bochum

VOLONTARIAT



La Maison de l'Europe à Doubs en Franche-Comté, offre un volontariat en service civique, accompagné d'un professionnel de l'Information Jeunesse. Il s'agit d'une mission de 8 mois à partir du 1^{er} février 2015.

Plus d'information et contact:

<http://www.service-civique.gouv.fr/missions/aide-a-l-adaptation-de-l-information-et-de-la-communication-au-public-jeune-2>

DOCUMENTS

DOCUMENTS : NOUVEAUTES ET RÉACTUALISATIONS

- L'UE DANS TON QUARTIER- 2014 - 2p
- HIGH LEVEL GROUP ON THE MODERNISATION OF HIGHER EDUCATION- Report to the European Commission on new modes of learning and teaching in higher education- 2014 - 66p
- ENTREPRISES & INDUSTRIE- Cosme: accès au financement - 2014 - 23p
- REFLEXION SUR L'EUROPE- Jean Monnet : soutien aux études européennes - 2014 - 58p
- EUROSTAT COMPACT GUIDES- Basic figures on the EU Fourth quarter 2014 - 2014 - 12p
- RAPPORT SPECIAL N°16- L'efficacité des financements mixtes combinant des subventions octroyées au titre des facilités d'investissement régionales et des prêts accordés par des institutions financières en vue de soutenir les politiques extérieures de l'UE - 2014 - 45 p
- RAPPORT SPECIAL N°17- L'initiative relative aux centres d'excellence CBRN de l'UE peut-elle contribuer efficacement à l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires provenant de l'extérieur de l'UE ? - 2014- 31p
- LE PARLEMENT EUROPEEN : La Voix des Citoyens dans l'Union européenne- 2014 - 18p + block note et grand affiche
- RAPPORT 2012 sur l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne - 2013 - 179p
- EUROSTAT COMPACT GUIDES- Enlargement countries Labour market statistics - 2014 - 11p
- EUROSTAT COMPACT GUIDE- Enlargement countries Industry and services - 2014 - 11p
- CLIMATE CHANGE - 2014 -4p
- L' ENVIRONNEMENT POUR LES EUROPEENS- Ne gâchez pas cette opportunité ! -2014 - 15p

*Vos contributions sont bienvenues pour faire vivre cette lettre d'information.
N'hésitez pas à envoyer vos informations à l'adresse ci-dessous.
Pour ne plus recevoir cette e-letter, il vous suffit de nous le signaler par mail*